

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 décembre 2014

n°8

page 1/2

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

**OBJET : Réaménagement du réseau de déchèteries –
Avenant n° 3 au lot n°1 du marché de travaux M13-224**

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a engagé une démarche d'optimisation de son réseau de déchèteries. Dans ce cadre, une nouvelle déchèterie a été construite à Bonneuil-Matours et des travaux de mise aux normes et d'optimisation sont en cours de réalisation dans les déchèteries de Châtelleraud (Nonnes et la Massonne) et de Naintré.

Les marchés de travaux ont été signés suite au bureau du 14 octobre 2013.

Des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour le lot n°1 :

1/ Objet de l'avenant n°3 au lot 1 (VRD) – Entreprise COLAS Centre Ouest plus-value pour :

DECHETERIE DE NONNES : Réalisation d'un mur coupe feu pour mise en conformité ICPE en limite de propriété au droit des conteneurs de stockage de déchets ménagers, électroniques et pneus .

- Montant initial : 1 161 430,31 € HT
 - Avenant 1 (bureau du 30 juin 2014) : 18 051,51 € HT
 - Avenant 2 (bureau du 24 novembre 2014): 34 754,17 € HT
 - Proposition d'avenant n°3: 29 777,16 € HT
 - Nouveau montant : 1 244 013,15 € HT
- Soit une augmentation de 7,11 %

* * * * *

VU l'article 20 du Code des Marchés Publics, relatif aux avenants,

VU l'article 3 alinéa II – 3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°9 du bureau du 14 octobre 2013 autorisant la signature des marchés de travaux.

VU la délibération n°9 du bureau du 30 juin 2014 autorisant la signature de l'avenant n°1 au Lot 1.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 décembre 2014

n°8

page 2/2

VU la délibération n°6 du bureau du 24 novembre 2014 autorisant la signature de l'avenant n°2 au Lot 1.

Le bureau, ayant délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 au lot 1 pour les montants indiqués ci-avant ou toute pièce relative à ce dossier.

Les dépenses seront inscrites sur le compte suivant du budget annexe du service Gestion des Déchets : Réaménagement déchèterie de Nonnes : 812.33/2313/P1061/3460

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/12/2014

Publié au siège de la CAPC, le 17/12/2014

n°10263

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER